

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00680
Numéro SIREN : 529 417 248
Nom ou dénomination : 1to1 Consulting

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2022 sous le numéro de dépôt 3430

Après examen



SAS 1 TO 1 CONSULTING

Résultats comptables

Du 01 juillet 2019 au 30 juin 2020

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTERVENTION COMMUNES À L'ENSEMBLE DE LA MISSION

SAS 1 TO 1 CONSULTING

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

1- OBLIGATIONS DU MEMBRE DE L'ORDRE

Le membre de l'Ordre effectue la mission qui lui est confiée conformément aux normes établies par l'Ordre des Experts Comptables. Il contracte, en raison de cette mission, une obligation de moyens et non de résultat.

Il peut se faire assister par les collaborateurs de son choix. Le nom du collaborateur principalement chargé du dossier est indiqué au client. A l'achèvement de sa mission, le membre de l'Ordre restitue les documents que lui a confiés le client pour l'exécution de la mission.

2- SECRET PROFESSIONNEL

Le membre de l'Ordre est tenu au secret professionnel dans les conditions prévues à l'article 226-13 du nouveau Code pénal.

Les documents établis par le membre de l'Ordre sont adressés au client, à l'exclusion de tout envoi direct à un tiers, sauf accord écrit du client.

3 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le client s'interdit tout acte portant atteinte à l'indépendance de l'Ordre ou de leurs collaborateurs. Ceci s'applique particulièrement aux offres faites à des collaborateurs d'exécuter des missions pour leur propre compte ou de devenir salarié du client.

Le client s'engage :

- à mettre à la disposition du membre de l'Ordre, dans les délais convenus, l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution de la mission ;
- à réaliser les travaux lui incombant conformément au tableau de répartition ci-joint ;
- à porter à la connaissance du membre de l'Ordre les faits importants ou exceptionnels. Il lui signale également les engagements susceptibles d'affecter les résultats ou la situation patrimoniale de l'entreprise ;
- à confirmer par écrit, si le membre de l'Ordre le lui demande, que les documents, renseignements et explications fournis sont complets. Conformément à la législation en vigueur, le client doit prendre les mesures nécessaires pour conserver les pièces justificatives et, d'une façon générale, l'ensemble de la comptabilité pendant un délai minimal de dix ans.

Le client devra assurer la sauvegarde des données et traitements informatisés pour en garantir la conservation et l'inviolabilité.

4 - HONORAIRES

Le membre de l'Ordre reçoit du client des honoraires librement convenus qui sont exclusifs de toute autre rémunération, même indirecte. Il est remboursé de ses frais de déplacement et débours.

Les honoraires ne peuvent ni prendre la forme d'un abonnement, ni être liés aux résultats financiers du client.

Des provisions sur honoraires peuvent être demandées périodiquement.

En cas de non paiement des honoraires, le membre de l'Ordre bénéficie du droit de rétention dans les conditions de droit commun.

5 - RESPONSABILITE

Le membre de l'Ordre assume dans tous les cas la responsabilité de ses travaux.

La responsabilité civile du membre de l'Ordre pouvant résulter de l'exercice de ses missions comptables, fait l'objet d'une assurance obligatoire dont le montant est fixé par décret (1).

Toute demande de dommages-intérêts ne pourra être produite que pendant une période de un an commençant à courir le premier jour de l'exercice suivant celui au cours duquel est né le sinistre correspondant à la demande. Celle-ci devra être introduite dans les trois mois suivant la date à laquelle le client aura eu connaissance du sinistre.

Le membre de l'Ordre ne peut être tenu pour responsable ni des conséquences dommageables des fautes commises par des tiers intervenant chez le client, ni des retards d'exécution lorsque ceux-ci résultent d'une communication tardive des documents par le client.

6 - DIFFERENDS

Les litiges qui pourraient éventuellement survenir entre le membre de l'Ordre et son client pourront être portés, avant toute action judiciaire, devant le Président du Conseil Régional de l'Ordre compétent aux fins de conciliation.

(1) Décret n° 2005-522 du 16/05/05 : garantie minimum de cinq cent mille € par sinistre et un million par année et pour un même client.

**CONDITIONS SPÉCIFIQUES
D'INTERVENTION**

SAS 1 TO 1 CONSULTING

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

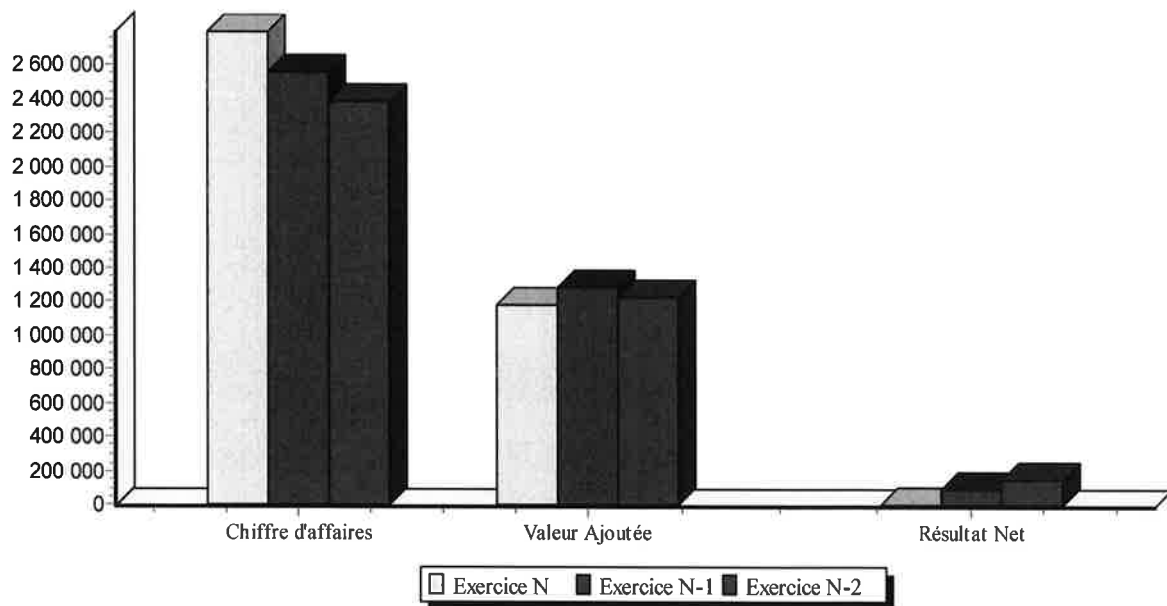
A LA MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

INDICATEURS DE PERFORMANCE

SAS 1 TO 1 CONSULTING

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	Du 01/07/2019 au 30/06/2020 N	Du 01/07/2018 au 30/06/2019 N-1	Du 01/07/2017 au 30/06/2018 N-2
Chiffre d'affaires	2 796 160	2 551 522	2 378 664
Valeur Ajoutée	1 182 829	1 283 893	1 228 235
Résultat Net	-7 936	91 258	149 475

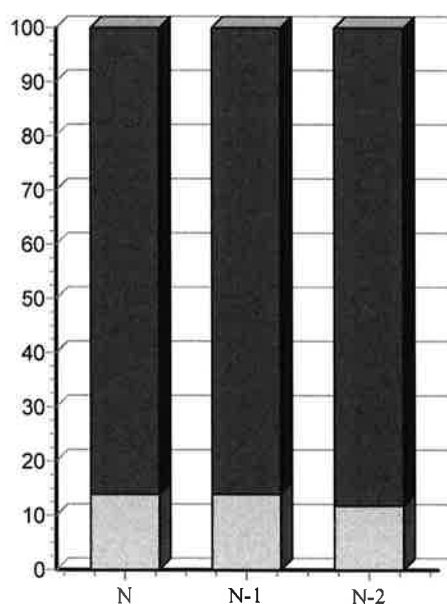


ANALYSE GRAPHIQUE DU BILAN

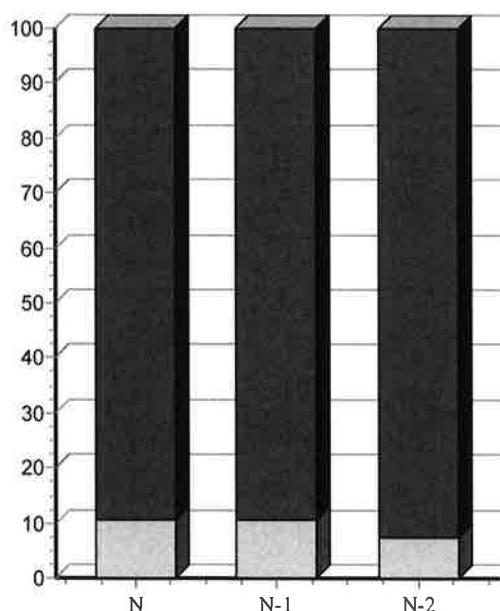
SAS 1 TO 1 CONSULTING

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	Au 30/06/2020	Au 30/06/2019	Au 30/06/2018
Actif Immobilisé	303 659	309 492	239 432
Actif Circulant	1 854 875	1 928 006	1 769 394
Actif Divers			
Capitaux et Autres Fonds Propres	228 674	236 610	145 352
Provisions Risques et Charges			
Dettes	1 929 860	2 000 888	1 863 473
Divers Passif			



ACTIF



PASSIF

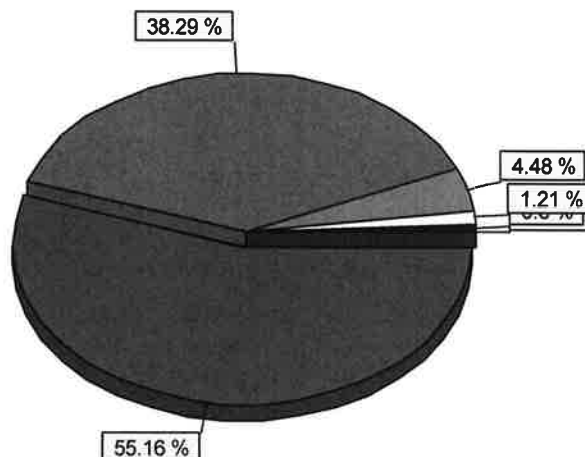
ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT

SAS 1 TO 1 CONSULTING

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

Répartition des charges sur exercice N

Charges except.	0 %
Achats march, mat.prem.& appros	0 %
Autres charges	0.05 %
Impots & taxes	0.8 %
Charges financières	1.21 %
Amort. & Prov.	4.48 %
Personnel	38.29 %
Autres achats	55.16 %



Répartition des produits sur exercice N

Ventes marchandises	0%
Production vendue (B & S)	95.87%
Production stockée	0%
Production immobilisée	0%
Subventions	1.25%
Autres (dont rep.s/prov)	1.32%
Produits financiers	1.56%
Produits except.	0%



BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

SAS 1 TO 1 CONSULTING

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

ACTIF	Valeurs nettes au 30/06/20	Valeurs nettes au 30/06/19	Valeurs nettes au 30/06/18	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	21 155.88	33 717.91	18 851.01	-12 562.03	-37.26
20121000 FRAIS DE PROSPECTION	23 510.52	23 510.52			
20130000 FRS AUG K & AUTRES OPÉRATIONS	23 626.00	23 626.00	23 626.00		
28012100 AMORT FRAIS DE PROSPECTION	-11 755.25	-3 918.42		-7 836.83	-200.00
28013000 AMORTIS. FRS AUG K & AUTRES OP	-14 225.39	-9 500.19	-4 774.99	-4 725.20	-49.74
Concessions, brevets et droits similaires	222 068.09	207 404.41	176 839.24	14 663.68	7.07
20500000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIR	623 511.56	525 145.99	411 908.99	98 365.57	18.73
28050000 AMORTIS. CONCESS. & DROITS SIM	-401 443.47	-317 741.58	-235 069.75	-83 701.89	-26.34
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles	35 176.60	45 121.11	15 492.90	-9 944.51	-22.04
21810000 INSTAL.GALES, AGENCT, AMÉNAGT.	2 999.04	2 999.04	2 999.04		
21820000 MATÉRIELS DE TRANSPORTS	72 389.46	72 389.46	36 689.80		
21830000 MATÉRIEL DE BUREAU	38 946.79	34 957.55	27 994.52	3 989.24	11.41
21840000 MOBILIER	3 433.46	3 433.46	3 433.46		
28181000 AMORTIS. INSTAL. GALES, AGENCT	-1 813.24	-1 616.78	-1 420.32	-196.46	-12.15
28182000 AMORTIS. MAT. TRANSPORT	-50 652.33	-43 512.40	-35 832.18	-7 139.93	-16.41
28183000 AMORTIS. MATÉR.BUREAU ET INFOR	-28 153.14	-21 913.23	-17 112.94	-6 239.91	-28.48
28184000 AMORTIS. MOBILIER	-1 973.44	-1 615.99	-1 258.48	-357.45	-22.12
Immobilisations financières (2)					
Participations	7 591.35	7 534.35	12 534.35	57.00	0.76
26600000 AUTRES FORMES DE PARTICIPATION	12 591.35	12 534.35	12 534.35	57.00	0.45
29660000 DEPR. AUTRES FORMES DE PARTIC.	-5 000.00	-5 000.00			
Autres titres immobilisés	3 000.00	3 000.00	3 000.00		
27100000 TITRES DE PARTICIPATIONS	3 000.00	3 000.00	3 000.00		
Autres immobilisations financières	14 667.31	12 714.42	12 714.42	1 952.89	15.36
27510000 DÉPOTS	14 667.31	12 714.42	12 714.42	1 952.89	15.36
TOTAL (I)	303 659.23	309 492.20	239 431.92	-5 832.97	-1.88
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
Clients (3)	680 447.49	835 766.40	616 471.27	-155 318.91	-18.58
Clients douteux, litigieux (3)			411.60		
Provisions pour dépréciations des clients (3)	-20 908.77	-17 945.27	-343.00	2 963.50	16.51
Clients factures à établir (3)	748 393.43	840 349.41	655 624.97	-91 955.98	-10.94
Créances fiscales et sociales (3)	43 363.51	60 858.34	78 972.92	-17 494.83	-28.75
Groupe et associés (3)			10 499.12		
Débiteurs divers (3)	22 651.63		9.37	22 651.63	
Disponibilités	346 845.91	180 383.40	354 031.34	166 462.51	92.28
51200000 BANQUE	196 728.77	30 144.73	153 986.08	166 584.04	552.61
51201000 COMPTE DAT DRIVER I	100 000.00	100 000.00	100 000.00		
51202000 CAISSE EPARGNE PRO	50 117.14	50 117.14	100 045.26		
51870000 INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR		121.53		-121.53	-100.00

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

SAS 1 TO 1 CONSULTING

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

PASSIF	Valeurs au 30/06/20	Valeurs au 30/06/19	Valeurs au 30/06/18	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES					
Capital (dont versé : 207 093.00)	207 093.00	207 093.00	207 093.00		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT-APPELÉ, VERSÉ	207 093.00	207 093.00	207 093.00		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	481 606.00	481 606.00	481 606.00		
10410000 PRIME D'EMISSION	481 606.00	481 606.00	481 606.00		
Réserves					
Réserve légale	7 530.62	7 530.62	56.89		
10610000 RESERVE LEGALE	7 530.62	7 530.62	56.89		
Autres réserves	22 304.00	22 304.00	22 304.00		
10688000 RESERVES DIVERSES	22 304.00	22 304.00	22 304.00		
Report à nouveau	-481 923.22	-573 181.30	-715 182.21	91 258.08	15.92
11900000 REPORT À NOUVEAU (SOLDE DÉBITE)	-481 923.22	-573 181.30	-715 182.21	91 258.08	15.92
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-7 936.42	91 258.08	149 474.64	-99 194.50	-108.70
SITUATION NETTE	228 673.98	236 610.40	145 352.32	-7 936.42	-3.35
TOTAL (I)	228 673.98	236 610.40	145 352.32	-7 936.42	-3.35
AUTRES FONDS PROPRES					
TOTAL (I) Bis					
PROVISIONS					
TOTAL (II)					
DETTES (1)					
Emprunts obligataires convertibles	246 147.90	230 044.77	214 995.11	16 103.13	7.00
16100000 EMPRUNT OBLIGATAIRE	199 998.00	199 998.00	199 998.00		
16881000 INTÉRÊTS COURUS SUR EMP. OBLIG	46 149.90	30 046.77	14 997.11	16 103.13	53.59
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	354 009.99	450 763.03	506 462.03	-96 753.04	-21.46
16400000 PRET BPI FINANCE	95 000.00	123 500.00	161 500.00	-28 500.00	-23.08
16400001 PRÊT BPI 2	120 000.00	142 500.00	150 000.00	-22 500.00	-15.79
16411000 PRÊT CA 200KE	111 124.68	150 849.49	190 214.56	-39 724.81	-26.33
16412000 PRÊT CA PEUGEOT 35700E	22 170.81	29 253.44		-7 082.63	-24.21
16880000 INTÉRÊTS COURUS	5 708.60	4 660.10	4 747.47	1 048.50	22.50
51210000 BANQUE 1	5.90			5.90	
Groupe et associés	992.94	9 926.44	1 583.63	-8 933.50	-90.00
Avances et acptes recus sur commandes en cours	110 062.82			110 062.82	
Fournisseurs	117 290.57	214 148.48	185 974.08	-96 857.91	-45.23
Fournisseurs, factures non parvenues	132 108.40	60 209.85	58 465.79	71 898.55	119.41
Dettes fiscales et sociales	342 603.88	360 614.45	256 861.18	-18 010.57	-4.99
Créditeurs divers	4 081.62	1 766.15	241.67	2 315.47	131.10
Produits constatés d'avance	622 561.81	673 414.53	638 889.62	-50 852.72	-7.55
48700000 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	622 561.81	673 414.53	638 889.62	-50 852.72	-7.55
TOTAL (III)	1 929 859.93	2 000 887.70	1 863 473.11	-71 027.77	-3.55
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	2 158 533.91	2 237 498.10	2 008 825.43	-78 964.19	-3.53
(1) Dont à plus d'un an					

CPTÉ DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SAS 1 TO 1 CONSULTING

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	Du 01/07/19 Au 30/06/20	Du 01/07/18 Au 30/06/19	Du 01/07/17 Au 30/06/18	Variation N / N-1 (*)	
				en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises		165.00		-165.00	-100.00
70710000 VENTES DE MARCHANDISES		165.00		-165.00	-100.00
Production vendue (biens et services)	2 796 160.44	2 551 357.00	2 378 664.43	244 803.44	9.60
70610000 PRESTATIONS DE SERVICES	2 294 897.55	2 231 770.02	2 103 640.50	63 127.53	2.83
70611000 PRESTATIONS SERVICES UE	367 784.50	210 313.02	143 339.00	157 471.48	74.87
70612000 PRESTATIONS SERVICES EXPORT	29 167.14	33 489.96	42 100.93	-4 322.82	-12.91
70613500 PLATEFORME UE	3 000.00	2 200.00	2 400.00	800.00	36.36
70614000 PRESTATIONS DOM TOM 8.5%			13 600.00		
70620000 PRESTATIONS ECHANGES		73 584.00	73 584.00	-73 584.00	-100.00
70680000 PRESTA FORM EN PARTENARIAT	91 021.25			91 021.25	
70685000 LOCATIONS	10 290.00			10 290.00	
Montant net du chiffre d'affaires	2 796 160.44	2 551 522.00	2 378 664.43	244 638.44	9.59
Production immobilisée		23 510.52		-23 510.52	-100.00
72100000 PROD IMMO INCORPORELLES		23 510.52		-23 510.52	-100.00
Subventions d'exploitation	36 597.39	15 000.00		21 597.39	143.98
74000000 SUBVENTION EXPLOITATION	36 597.39	15 000.00		21 597.39	143.98
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges	35 571.36	17 772.66	9 511.27	17 798.70	100.15
78174000 REP/PROV DEPREC CREANCES	17 945.27	343.00		17 602.27	
79100000 TRANSFERT DE CHARGES AV. NAT.	13 626.09	17 429.66	9 511.27	-3 803.57	-21.82
79150000 TRSF DE CHARGES/NOTES DE FRAIS	4 000.00			4 000.00	
Autres produits	2 875.75	28.87		2 846.88	
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	2 875.75	28.87		2 846.88	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	2 871 204.94	2 607 834.05	2 388 175.70	263 370.89	10.10
Charges d'exploitation (2)					
Autres achats et charges externes	1 613 331.20	1 291 139.57	1 150 429.22	322 191.63	24.95
60400000 PRESTATIONS ARAXI SKEMA ETC.	40 857.50	20 932.75	10 746.00	19 924.75	95.18
60410000 PRESTATIONS INDE IO DIGITAL	275 585.84	198 502.31	169 977.11	77 083.53	38.83
60420000 PRESTATIONS COURS TOEIC GLOBAL	39 822.34	51 756.33	41 636.18	-11 933.99	-23.06
60431000 PRESTATIONS AFP ZODIM	25 614.90	19 404.70	18 912.30	6 210.20	32.00
60440000 PRESTATIONS CHARGES IMMERSION		1 599.55		-1 599.55	-100.00
60460000 PRESTATIONS PHILLIPINE	48 361.54	48 572.54	43 277.20	-211.00	-0.43
60461000 PRESTA FORMATEURS FRANCE	249 791.93	214 345.40		35 446.53	16.54
60461100 PRESTA FORMATEURS ETRANGER	272 245.38	226 338.83		45 906.55	20.28
60470000 PRESTATIONS CONSULTEUM	230 952.00	266 142.00	279 974.00	-35 190.00	-13.22
60610000 ACHATS FOURNITURES NON STOCKAB	2 965.23	2 886.28	2 644.31	78.95	2.74
60614000 CARBURANT	3 193.13	2 478.10	2 136.65	715.03	28.85
60630000 ACHATS DE PETIT ÉQUIPEMENT	6 401.65	6 861.26	2 037.31	-459.61	-6.70
60640000 ACHATS FOURNITURES ADMINISTRAT	6 558.57	3 965.99	1 991.31	2 592.58	65.37
61320000 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	29 234.47	26 883.84	27 037.35	2 350.63	8.74
61321000 LOYERS BUREAUX PARIS			9 917.30		
61322100 FRAIS TELETRAVAIL	4 650.09	3 444.00	1 722.00	1 206.09	35.02
61353000 LOCATIONS DE MATÉRIEL DE BUREA	480.00	480.00	500.00		
61353500 HÉBERGEMENT SERVEURS	7 660.00	7 070.00	6 383.00	590.00	8.35
61500000 ENTRETIEN VÉHICULES	1 163.44	1 227.67	4 547.72	-64.23	-5.23

(*) La variation est calculée au prorata de la durée d'exercice

CPTÉ DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SAS 1 TO 1 CONSULTING

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	Du 01/07/19	Du 01/07/18	Du 01/07/17	Variation N / N-1 (*)	
	Au 30/06/20	Au 30/06/19	Au 30/06/18	en valeur	en %
Charges sociales	300 045.21	280 473.76	248 658.02	19 571.45	6.98
64510000 COTISATIONS À L'URSSAF	196 203.82	193 472.74	191 832.75	2 731.08	1.41
64520000 COTISATIONS PRÉVOYANCE	18 605.04	19 745.61	14 968.14	-1 140.57	-5.78
64530000 COTISATIONS AUX CAISSES DE RET	58 322.56	57 912.33	51 526.94	410.23	0.71
64580000 TICKETS RESTAURANT	24 643.44	21 126.43	16 093.05	3 517.01	16.65
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	2 229.15	2 093.65	2 335.14	135.50	6.47
64870000 CADEAU AU PERSONNEL	41.20			41.20	
64910000 CRÉDIT IMPÔT CICE		-13 877.00	-28 098.00	13 877.00	100.00
Autres charges de personnel (Charges sociales)					
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	110 197.67	104 349.93	86 329.79	5 847.74	5.60
68111000 DOT. AMORT. S/IMMOBIL. INCORPO	96 263.92	91 315.45	74 043.16	4 948.47	5.42
68112000 DOT. AMORT. S/IMMOBIL. CORPORE	13 933.75	13 034.48	12 286.63	899.27	6.90
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	20 908.77	17 945.27		2 963.50	16.51
68174000 DOT PROV CREANCES DOUTEUSES	20 908.77	17 945.27		2 963.50	16.51
Autres charges	1 501.49	358.70	2 121.84	1 142.79	318.59
65110000 REDEV.LICENCE ZOH0	210.00			210.00	
65400000 PERTE SUR CRÉANCES IRRECOURVAB	945.00	343.00	850.00	602.00	175.51
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	346.49	15.70	1 271.84	330.79	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 889 306.30	2 476 245.72	2 205 351.02	413 060.58	16.68
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-18 101.36	131 588.33	182 824.68	-149 689.69	-113.76
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Produits financiers					
De participation (3)	45 136.54		14 581.48	45 136.54	
76100000 PRODUIT PARTICIPATION	45 136.54		14 581.48	45 136.54	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	297.97	417.88	135.13	-119.91	-28.69
76000000 PRODUITS FINANCIERS	297.97	417.88	135.13	-119.91	-28.69
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	45 434.51	417.88	14 716.61	45 016.63	
Charges financières					
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		5 000.00		-5 000.00	-100.00
68660000 DOT PROV DEPR EL.FINANCIERS		5 000.00		-5 000.00	-100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	35 269.57	35 748.13	40 715.33	-478.56	-1.34
66110000 INTÉRÊTS EMPRUNT BANCAIRE	7 166.56	8 695.53	13 678.70	-1 528.97	-17.58
66116000 INTÉRÊTS EMPRUNT OBLIGATAIRE	28 103.01	27 049.54	27 021.65	1 053.47	3.89
66160000 INTÉRÊTS BANCAIRES & OP DE FIN		3.06	14.98	-3.06	-100.00
Différences négatives de change			242.18		
66600000 PERTES DE CHANGE			242.18		

(*) La variation est calculée au prorata de la durée d'exercice

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

SAS 1 TO 1 CONSULTING

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	Du 01/07/19 Au 30/06/20	Du 01/07/18 Au 30/06/19	Du 01/07/17 Au 30/06/18	Variation N / N-1	
				en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 796 160.44	2 551 522.00	2 378 664.43	244 638.44	9.59
Ventes de marchandises		165.00		-165.00	-100.00
70710000 VENTES DE MARCHANDISES		165.00		-165.00	-100.00
MARGE COMMERCIALE		165.00		-165.00	-100.00
Production vendue (biens et services)	2 796 160.44	2 551 357.00	2 378 664.43	244 803.44	9.60
70610000 PRESTATIONS DE SERVICES	2 294 897.55	2 231 770.02	2 103 640.50	63 127.53	2.83
70611000 PRESTATIONS SERVICES UE	367 784.50	210 313.02	143 339.00	157 471.48	74.87
70612000 PRESTATIONS SERVICES EXPORT	29 167.14	33 489.96	42 100.93	-4 322.82	-12.91
70613500 PLATEFORME UE	3 000.00	2 200.00	2 400.00	800.00	36.36
70614000 PRESTATIONS DOM TOM 8.5%			13 600.00		
70620000 PRESTATIONS ECHANGES		73 584.00	73 584.00	-73 584.00	-100.00
70680000 PRESTA FORM EN PARTENARIAT	91 021.25			91 021.25	
70685000 LOCATIONS	10 290.00			10 290.00	
+ Production immobilisée		23 510.52		-23 510.52	-100.00
72100000 PROD IMMO INCORPORELLES		23 510.52		-23 510.52	-100.00
PRODUCTION DE L'EXERCICE	2 796 160.44	2 574 867.52	2 378 664.43	221 292.92	8.59
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	2 796 160.44	2 575 032.52	2 378 664.43	221 127.92	8.59
- Sous-traitance (directe)	1 183 231.43	1 047 594.41	564 522.79	135 637.02	12.95
60400000 PRESTATIONS ARAXI SKEMA ETC.	40 857.50	20 932.75	10 746.00	19 924.75	95.18
60410000 PRESTATIONS INDE IO DIGITAL	275 585.84	198 502.31	169 977.11	77 083.53	38.83
60420000 PRESTATIONS COURS TOEIC GLOBAL	39 822.34	51 756.33	41 636.18	-11 933.99	-23.06
60431000 PRESTATIONS AFP ZODIM	25 614.90	19 404.70	18 912.30	6 210.20	32.00
60440000 PRESTATIONS CHARGES IMMERSION		1 599.55		-1 599.55	-100.00
60460000 PRESTATIONS PHILIPINE	48 361.54	48 572.54	43 277.20	-211.00	-0.43
60461000 PRESTA FORMATEURS FRANCE	249 791.93	214 345.40		35 446.53	16.54
60461100 PRESTA FORMATEURS ETRANGER	272 245.38	226 338.83		45 906.55	20.28
60470000 PRESTATIONS CONSULTEUM	230 952.00	266 142.00	279 974.00	-35 190.00	-13.22
MARGE DE PRODUCTION	1 612 929.01	1 527 273.11	1 814 141.64	85 655.90	5.61
MARGE BRUTE TOTALE	1 612 929.01	1 527 438.11	1 814 141.64	85 490.90	5.60
- Autres achats	19 118.58	16 191.63	8 809.58	2 926.95	18.08
60610000 ACHATS FOURNITURES NON STOCKAB	2 965.23	2 886.28	2 644.31	78.95	2.74
60614000 CARBURANT	3 193.13	2 478.10	2 136.65	715.03	28.85
60630000 ACHATS DE PETIT ÉQUIPEMENT	6 401.65	6 861.26	2 037.31	-459.61	-6.70
60640000 ACHATS FOURNITURES ADMINISTRAT	6 558.57	3 965.99	1 991.31	2 592.58	65.37
- Charges externes	410 981.19	227 353.53	577 096.85	183 627.66	80.77
61320000 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	29 234.47	26 883.84	27 037.35	2 350.63	8.74
61321000 LOYERS BUREAUX PARIS			9 917.30		
61322100 FRAIS TELETRAVAIL	4 650.09	3 444.00	1 722.00	1 206.09	35.02
61353000 LOCATIONS DE MATÉRIEL DE BUREA	480.00	480.00	500.00		
61353500 HÉBERGEMENT SERVEURS	7 660.00	7 070.00	6 383.00	590.00	8.35
61500000 ENTRETIEN VÉHICULES	1 163.44	1 227.67	4 547.72	-64.23	-5.23
61520000 ENTRETIEN SUR BIENS IMMOB	3 127.80	4 642.13	3 740.46	-1 514.33	-32.62
61530000 MAINTENANCE INFO ABC INFO	1 700.36	1 155.71	672.00	544.65	47.13
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	4 314.87	3 210.26	2 746.57	1 104.61	34.41
61605000 ASSUR PRÉV PREDICA	584.88			584.88	
61610000 ASSURANCE PRÊT	1 031.22	1 704.04	938.22	-672.82	-39.48
61630000 ASSURANCE VÉHICULES	3 080.22	2 970.89	2 002.50	109.33	3.68
61635000 ASSURANCE TÉLÉPHONE	359.76			359.76	

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

SAS 1 TO 1 CONSULTING

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

	Du 01/07/19	Du 01/07/18	Du 01/07/17	Variation N / N-1	
	Au 30/06/20	Au 30/06/19	Au 30/06/18	en valeur	en %
64580000 TICKETS RESTAURANT	24 643.44	21 126.43	16 093.05	3 517.01	16.65
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	2 229.15	2 093.65	2 335.14	135.50	6.47
64870000 CADEAU AU PERSONNEL	41.20			41.20	
64910000 CRÉDIT IMPÔT CICE		-13 877.00	-28 098.00	13 877.00	100.00
Total	-1 106 769.78	-1 047 452.25	-966 470.17	-59 317.53	-5.66
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITAT.	76 059.46	236 440.70	261 765.04	-160 381.24	-67.83
Reprises sur dépréciations, provisions, amorts	17 945.27	343.00		17 602.27	
78174000 REP/PROV DEPREC CREANCES	17 945.27	343.00		17 602.27	
+ Transferts de charges d'exploitation	17 626.09	17 429.66	9 511.27	196.43	1.13
79100000 TRANSFERT DE CHARGES AV. NAT.	13 626.09	17 429.66	9 511.27	-3 803.57	-21.82
79150000 TRSF DE CHARGES/NOTES DE FRAIS	4 000.00			4 000.00	
+ Autres produits d'exploitation	2 875.75	28.87		2 846.88	
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COURAN	2 875.75	28.87		2 846.88	
- Dotations amortissements et dépréciations	131 106.44	122 295.20	86 329.79	8 811.24	7.20
68111000 DOT. AMORT. S/IMMOBIL. INCORPO	96 263.92	91 315.45	74 043.16	4 948.47	5.42
68112000 DOT. AMORT. S/IMMOBIL. CORPORE	13 933.75	13 034.48	12 286.63	899.27	6.90
68174000 DOT PROV CREANCES DOUTEUSES	20 908.77	17 945.27		2 963.50	16.51
- Autres charges d'exploitation	1 501.49	358.70	2 121.84	1 142.79	318.59
65110000 REDEV. LICENCE ZHOHO	210.00			210.00	
65400000 PERTE SUR CRÉANCES IRRECOUVRAB	945.00	343.00	850.00	602.00	175.51
65800000 CHARGES DIVERSES GESTION COURA	346.49	15.70	1 271.84	330.79	
Total	-94 160.82	-104 852.37	-78 940.36	10 691.55	10.20
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-18 101.36	131 588.33	182 824.68	-149 689.69	-113.76
+ Produits financiers	45 434.51	417.88	14 716.61	45 016.63	
76000000 PRODUITS FINANCIERS	297.97	417.88	135.13	-119.91	-28.69
76100000 PRODUIT PARTICIPATION	45 136.54		14 581.48	45 136.54	
- Charges financières	35 269.57	40 748.13	40 957.51	-5 478.56	-13.44
66110000 INTÉRÊTS EMPRUNT BANCAIRE	7 166.56	8 695.53	13 678.70	-1 528.97	-17.58
66116000 INTÉRÊTS EMPRUNT OBLIGATAIRE	28 103.01	27 049.54	27 021.65	1 053.47	3.89
66160000 INTÉRÊTS BANCAIRES & OP DE FIN		3.06	14.98	-3.06	-100.00
66600000 PERTES DE CHANGE			242.18		
68660000 DOT PROV DEPR EL. FINANCIERS		5 000.00		-5 000.00	-100.00
RÉSULTAT COURANT	-7 936.42	91 258.08	156 583.78	-99 194.50	-108.70
+ Produits exceptionnels (1)			7 368.86		
77180000 AUTRES PRODUITS EXCEPT. DE GES			1 108.86		
77500000 PDT CESSION ELT ACTIF			6 260.00		
- Charges exceptionnelles (2)			14 478.00		
67120000 PÉNALITÉS ET AMENDES			1 470.00		
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPT. DE GEST			8 000.00		
67500000 VNC ELEMENT ACTIF CEDES			5 008.00		
Total			-7 109.14		
RÉSULTAT EXERCICE	-7 936.42	91 258.08	149 474.64	-99 194.50	-108.70
(1) dont produits cession éléments cédés			6 260.00		
(2) dont valeurs comptables éléments cédés			5 008.00		

1T01 CONSULTING
Société par actions simplifiée
Au capital social de 207.093 euros
Siège social : Horizon 2000 Mach 6, Avenue des Hauts Grigneux - 76420 Bihorel
529 417 248 RCS de Rouen



PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2020

EXTRAIT

_____ DEBUT D'EXTRAIT _____

PREMIERE RESOLUTION

(Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020, examen du rapport du Commissaire aux comptes portant sur lesdits comptes annuels, approbation desdits comptes annuels, desdits rapport ainsi que des opérations ou résumés d'opérations qu'ils comportent, quitus au Président et au Directeur Général, approbation du montant des charges non déductibles fiscalement et dépenses somptuaires visées à l'article 39-4 du Code général des impôts ainsi que du montant des amortissements excédentaires et autres dépenses non déductibles fiscalement)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2020,

approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumés dans ces rapports,

donne au Président et au Directeur Général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice,

constate, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'aucune somme concernant les dépenses et charges visées à l'article 39-4 de ce Code n'a été réintégrée dans les résultats de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

_____ EXTRAIT _____

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice écoulé)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après connaissance prise du rapport général du Commissaire aux comptes,

décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à un montant de 7936 euros au report à nouveau qui s'élèvera, après imputation du résultat de l'exercice, à (489 859) euros.

L'Assemblée Générale **prend** par ailleurs acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

_____ EXTRAIT _____

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes,

constate qu'aucune convention relevant des articles L.227-10 et suivants du Code de commerce n'a été conclue au titre de l'exercice clos,

approuve le rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT

CINQUIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat du Directeur Général)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, **prend acte** du fait que le mandat de Directeur Général de Monsieur Alexis Jonathan Ways avait été renouvelé le 23 décembre 2018 pour une période de 2 ans devant prendre fin à l'issue des décisions des associés statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires **décide** de ne pas renouveler le mandat du Directeur Général de Monsieur Alexis Jonathan Ways.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT

SIXIEME RESOLUTION

(Nomination du Président)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

prend acte que les mandats du Président, Monsieur Laurent Zalc et du Directeur Général Monsieur Alexis Jonathan Ways, n'ont pas été renouvelés,

décide de nommer en qualité de Président, Monsieur Alexis Jonathan Ways pour une période devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022,

décide que Monsieur Alexis Jonathan Ways pourra prétendre au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'exercice de son mandat de Président et dans l'intérêt de la Société sur présentation des justificatifs correspondants.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT

SEPTIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités légales)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir et/ou de faire procéder à toute publicité légale, toutes formalités de dépôt, toutes formalités d'inscriptions modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal de commerce compétent et, plus généralement, à toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

FIN D'EXTRAIT



Greffe du tribunal de commerce de Rouen
CS 90531 - 49 rue Duguay-Trouin 76005 ROUEN CEDEX 2
Téléphone : 0235700860
www.greffe-tc-rouen.fr - www.infogreffe.fr

Réponse au rejet le 24/05/22 : Nous avons envoyé à ce jour un chèque pour les frais de procédure. Merci de prélever sur notre compte les 3,38 euros pour les frais du greffe.

EXTRA / BIL / MB / 2022/8515
SNCM MEGAIDES
1 AVENUE DE LA RÉSISTANCE
BP 51
93340 LE RAINCY

Rouen, le 23 mai 2022

Nos références : C1_BIL_DEMAT * 2011B00680 * MB * 2022/8515 * 529417248
Dépôt des comptes exercice clôturé le 30/06/2020
Entreprise : 1to1 Consulting
Vos références : 3016564/CC
Pour toute réponse, joindre impérativement le présent courrier

RECLAMATION DE PIECES OU RENSEIGNEMENTS MANQUANTS

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre dossier. Afin de procéder à sa régularisation, il convient de nous fournir les pièces ou renseignements manquants suivants, par voie dématérialisée ce qui permettra un traitement accéléré du dossier :

- Après contrôle, il s'avère que la société est convoquée devant le juge pour non dépôt des comptes pour l'exercice de 2020 et n'a pas payé les frais de procédure. Veuillez de ce fait envoyer au greffe un chèque d'un montant de 29.34 euros sans lequel nous ne pourrions valider le dépôt.

Veuillez également joindre à l'appui de votre envoi un règlement de 3,38 € pour couvrir les frais de demande de renseignements ou pièces manquants. Il vous revient de nous en régler sa globalité ou son solde (si vous avez déjà effectué un règlement sur une relance précédente).

Ce règlement est à effectuer sur le site www.infogreffe.fr si vous répondez par voie dématérialisée.

 **BNP PARIBAS**

Payez contre ce chèque non endossable vingt-neuf euros et
huit - quatre centimes
sauf au profit d'un établissement bancaire ou assimilé

à **GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** € **29,34 €**

Payable en France Compte à LE RAINCY le 24/05/22

LE RAINCY 02199 00010009888
9-11 AVENUE DE LA RESISTANCE SNCM
93340 LE RAINCY 1 AVENUE DE LA RESISTANCE
Agence N° 00908 BP 51
93340 LE RAINCY

3478 Service gratuit
prix appel

chèque n°

(31)

5971373 075000049094 219910009888

CABINET CARTIER

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

inscrite au tableau de l'ordre du Conseil Régional de Rouen

Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Rouen

25, Rue Raymond Aron - 76130 MONT SAINT AIGNAN - Tél. 02 35 71 00 73

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

1 TO 1 CONSULTING

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2020

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 26 NOVEMBRE 2020**

Aux associés de la société 1 TO 1 CONSULTING,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 1 TO 1 CONSULTING relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société 1 TO 1 CONSULTING à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

1°) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2°) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre société, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATION DES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ASSOCIÉES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V - RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

VI - RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mont Saint Aignan, le 24 novembre 2020

Cabinet CARTIER



François CARTIER

CABINET CARTIER

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
inscrite au tableau de l'ordre du Conseil Régional de Rouen
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Rouen
25, Rue Raymond Aron - 76000 ROUEN - Tél. 02 35 71 00 73

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

1 TO 1 CONSULTING

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Exercice clos le 30 juin 2020

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 26 NOVEMBRE 2020**

Aux associés de la société 1 TO 1 CONSULTING,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

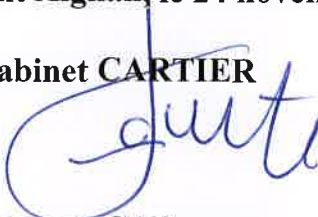
En application de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- les dirigeants ont perçu les rémunérations suivantes au cours de l'exercice clos le 30 juin 2020

Dirigeants	Rémunérations €	
	Brutes	Nettes
Monsieur Laurent ZALC	84 068	61 197
Monsieur Jonathan WAYS	82 859	61 188

Fait à Mont Saint Aignan, le 24 novembre 2020

Cabinet CARTIER



François CARTIER